L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : rue de Chartres No 323. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 8 NOVEMBRE 1895. Fondée le 1er septembre 1827

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 323 rue de Chartres.
Entre Conti et Bienville.

NEW ORLEANS BEE PUBLISHING CO., LIMITED.

Entered at the Post Office at New Orleans, La. Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 8 NOVEMBRE 1895.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$ 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 3e page.

L'irrésistible conflit.

Les dépêches qui nous arrivent de Constantinople s'aggravent tous les jours. Le mal en Anatolie et en Arménie est arrivé à son comble. De quelque côté que viennent les agressions, du côté des chrétiens ou soi-disant tels, ou du côté des Turcs et des Kurdes ou Mahométans, les excès sont devenus intolérables. Ce n'est plus qu'une affreuse tuerie entre deux races qui se détestent. On ne peut blâmer les puissances d'intervenir directement, puisque—chose malheureusement trop évidente—l'autorité de la Porte est partout méconnue et devenue complètement impuissante. L'empire ottoman est un peu comme l'empire chinois ; il s'en va en décomposition, en pourriture. Et c'est précisément ce qui donne tant de gravité à la situation. Que qu'hésitation que l'on éprouve à prendre des mesures efficaces, à frapper le grand coup, il faudra tôt ou tard en arriver là, c'est-à-dire à l'intervention directe, à l'occupation.

Qui peut s'en charger dans les circonstances actuelles ? Nous avons beau chercher, nous ne voyons que la Russie qui soit en état de le faire, et elle n'en laissera certainement pas échapper l'occasion.

Au point de vue de la civilisation vraie, au point de vue surtout de la France, nous ne pouvons que souhaiter un succès complet à l'entreprise. Elle relèverait dans le Levant l'influence française, essentiellement chrétienne, essentiellement désintéressée, essentiellement chevaleresque. Si les Russes apportaient, comme on peut le craindre, un peu trop de rudesse, de rigueur, dans leur intervention, soyons persuadés que ce défaut serait bien vite corrigé par le voisinage et l'influence de la France. On sait à quel point celle-ci est aimée et estimée dans tout le Levant, de quel prestige elle y est entourée. A elle seule, elle peut faire plus de bien que toutes les autres nations réunies.

Mais l'Angleterre laissera-t-elle, peut-elle même laisser faire et laisser passer ? Non, certes. Elle perdrait d'un seul coup toute sa puissance dans la Méditerranée et le fruit de plus d'un siècle d'empiétements et de conquêtes. De là, le conflit qui semble inévitable

L'édifice asiatique craque de toutes parts. Si ce n'est pas la Turquie qui s'écroule, ce sera la Chine. A droite comme à gauche, il faudra intervenir. Or, des deux côtés, l'Angleterre et la Russie se trouvent en présence et en compétition. Comment prévenir la lutte ? personne n'en voit le moyen. De là, les inquiétudes, les anxiétés qui dévorent tout le monde diplomatique européen. On retardera peut-être le choc, d'un jour, d'un mois, d'une année ; mais on ne l'évitera pas ; et alors qu'arrivera-t-il ?

Dialogue entre un président de tribunal et une jeune bonne :

—Enfin, que savez-vous ?

—Dame ! monsieur le président, je sais coudre et faire un peu de cuisine.

Le traité de Tananarive.

Voici le texte du traité passé par le gouvernement français avec le gouvernement hova :

Article 1er.—Le gouvernement de S. M. la reine de Madagascar reconnaît et accepte le protectorat de la France avec toutes ses conséquences.

Art. 2. Le gouvernement de la République française sera représenté auprès de S. M. la reine de Madagascar par un résident-général.

Art. 3. Le gouvernement de la République française représentera Madagascar dans toutes ses relations extérieures.

Le résident-général sera chargé des rapports avec les agents des puissances étrangères ; les questions intéressant les étrangers à Madagascar seront traitées par son entremise.

Les agents diplomatiques et consulaires de la France en pays étranger seront chargés de la protection des sujets et des intérêts malgaches.

Art. 4. Le gouvernement de la République française se réserve de maintenir à Madagascar les forces militaires nécessaires à l'exercice de son protectorat.

Il prend l'engagement de prêter un constant appui à S. M. la reine de Madagascar contre tout danger qui la menacerait ou qui compromettrait la tranquillité de ses Etats.

Art. 5. Le résident général contrôlera l'administration intérieure de l'île.

S. M. la reine de Madagascar s'engage à procéder aux réformes que le gouvernement français jugera utiles à l'exercice de son protectorat, ainsi qu'au développement économique de l'île et au progrès de la civilisation.

Art. 6. L'ensemble des dépenses des services publics à Madagascar et le service de la dette seront assurés par les revenus de l'île.

La gouvernement de S. M. la reine de Madagascar s'interdit de contracter aucun emprunt sans l'autorisation du gouvernement de la République française.

Le gouvernement de la République française n'assume aucune responsabilité à raison des engagements, dettes ou concessions que le gouverpement de S. M. la reine de Madagascar a pu souscrire avant la signature du présent traité.

Le gouvernement de la République française prêtera son concours au gouvernement de S. M. la reine de Madagascar pour lui faciliter la conversion de l'emprunt du 4 décembre 1886.

Art. 7. Il sera procédé dans le plus bref délai possible à la délimitation des territoires de Diego-Suarez. La ligne de démarcation suivra, autant que le permettra la configuration du terrain, le 12e 45' de latitude sud.

LA "FEMME IDÉALE."

Une revue américaine vient de commencer la publication d'une série d'articles sur la *femme idéale* dans les divers pays C'est M. Grant Allen qui a été chargé du portrait de la *femme anglaise idéale*. Il y en a trois sortes, dit-il : la *femme d'ouvrier*, la *bourgeoise* et l'*aristocrate* idéales. La première a une foule de vertus, mais les circonstances ne lui laissent pas le temps de se faire une âme : c'est une bête de somme surmenée ; la seconde est un peu supérieure, "parce qu'elle joue du piano" ; quant à l'aristocrate anglaise, elle n'a pas le moindre sentiment de l'idéal, il ne saurait donc y avoir une *aristocrate anglaise idéale*. M. Karl Blind décrit l'*Allemande idéale*, honnête mère de famille qui cherche à élever ses enfants pour le mieux, tout en témoignant beaucoup d'affection à son mari. Enfin, M. Boyesen parle de la *femme scandinave idéale* : il cite l'exemple d'une jeune Norwégienne de famille qui parcourait de nuit les rues de New-York, en compagnie d'un jouvenceau, dans le but d'"étudier la vie nocturne" de la grande cité. M. Boyesen ayant sévèrement condamné cette conduite, elle le traita d'homme à préjugés, "antédiluviens" et à principe "moussus". M. Boyesen ignore si cette jeune fille représente bien le type de la *Scandinave idéale*, mais il déclare que le nombre de celles qui affectent pareilles allures augmente d'une façon inquiétante : de cette enquête, il résulte en somme que la femme vraiment idéale est rare, sous toutes les latitude.

PAUL DÉROULÈDE ET RENAN.

Le patriotisme de Paul Déroulède n'a pas besoin qu'on l'exalte. Il fut, paraît-il, certain jour, soumis à une rude épreuve

C'était il y a déjà longtemps. Le poète des *Chants du soldat* faisait part de ses espérances à M. Renan qui, lui, hochait la tête :

—La France, dit tranquillement au poète le philosophe, la France est une nation qui se meurt. Ne la dérangez pas dans son agonie !

On juge, sans peine, de l'effarement de Déroulède et des protestations qui suivirent. Non seulement il s'éleva contre une théorie aussi étrange, mais il déclara aussi que, s'il était vrai que la France fût près de sa fin, il était du devoir de tous les patriotes de travailler sans relâche à son relèvement.

—Pour ma part, ajouta-t-il, je compte bien m'y employer de toutes mes forces. Je vais emboucher mon clairon et il faudra bien que la France se réveille.

Elle s'est réveillée comme l'espérait le poète, et malgré les philosophes de l'école de M. Renan.

LES YEUX DE NAPOLÉON.

Il paraît que décidément les yeux de Napoléon étaient bleus, "d'un éclat bleu d'acier, très fixe, à la fois pénétrant et doux". M. Louis Labat, dans le dernier numéro de la *Revue hebdomadaire*, nous parle d'un portrait du premier consul, peint par J. Phillips en 1802, et qui se trouve actuellement à la sous-préfecture de Bayonne ; cette peinture, une des rares pour lesquelles aurait posé Bonaparte en sa jeunesse, avait été reproduite par M. Armand Dayot dans son *Napoléon raconté par l'image ;* mais la fameuse couleur des yeux n'avait pu être fixée dans cet ouvrage iconographique, ainsi qu'elle semble l'être maintenant, à condition toutefois que l'on considère comme absolument authentique l'œuvre de l'artiste anglais, et que l'on ne soupçonne pas, avec M. L. Bonnat, que ce tableau a été fait de souvenir. En somme, la certitude n'existe pas encore en ce qui regarde cette question historique, et l'on en est réduit à des conjectures plus ou moins probables. Il est vrai que la chose n'a qu'une importance assez secondaire, et que, dût on rester à jamais dans le doute, on pourrait à la rigueur s'en consoler.

Les Édifices de la Place Jackson.

On va se récrier, sans doute, et nous reprocher bien haut de prêcher pour notre saint. Est-ce que les autres ne prêchent pas autant que nous, beaucoup plus que nous même, pour le leur ? Est-ce qu'ils n'ont pas leurs petites chapelles et leurs idoles dans le quartier américain ? Pourquoi n'aurions-nous pas les nôtres dans le quartier français ? Hélas ! elles sont bien délabrées, nos petites chapelles et nos idoles, bien délaissées.

Et, cependant, elles sont bien plus dignes de vénération et bien plus solides, dans leur vétusté, que les idoles de plâtre qu'on adore en haut de la ville, et les temples de carton qu'on leur élève.

Allons au fait. On veut enlever les cours civiles de l'endroit où elles sont installées. Pourquoi ? Nous en cherchons la raison, nous ne la trouvons pas. A moins que ce ne soit pour les transporter dans le quartier américain, qui a la prétention d'être toute la ville, à lui seul, et de tout accaparer.

Un reproche singulier que l'on fait à la place Jackson : "elle est trop loin, dit-on, de nos résidences et de nos bureaux." Comme si c'était elle qui se fût éloignée de vos résidences et de vos bureaux ? N'est-ce pas vous, au contraire, qui vous en êtes éloignés—et cela, non pour le plus grand bien de la ville, mais pour son malheur, non seulement au point de vue des affaires qui en souffrent, à cause des énormes distances à parcourir et des pertes de temps qui en résultent, mais aussi à cause des énormes frais d'entretien qu'exige son immense étendue—d'où il résulte qu'on ne l'entretient pas du tout.

On prétend encore que ces bâtisses, ou plutôt "ces édifices,"—car, quoi qu'on en dise et quoi qu'on ait fait jusqu'ici, ce sont encore les seules constructions qui, à la Nouvelle-Orléans, méritent ce titre d'édifices—sont mal amenagés, à l'intérieur, au point de vue de ce qu'on appelle aujourd'hui le confort, et que l'air et la lumière y manquent. Soit. Mais on peut remédier à tous ces défauts, facilement et, surtout, à bon marché—ce qui n'est pas à dédaigner.

A l'époque où nous sommes et à la façon dont tout se manigance parmi nous, il faut autant que possible éviter les grandes dépenses, ou plutôt les gros "jobs". Ce sont autant d'amorces pour les intermédiaires, pour les exploiteurs, politiciens et autres, dans la poche desquels une bonne partie de toute allocation s'égare, avant d'avoir atteint le but. Une entreprise qui permet de remuer $200,000 ou $300,000, leur rapporte vingt fois plus que toute autre où l'on n'a à manipuler que $10,000 ou $20,000. Le grattage s'y opère plus largement et plus impunément.

Oui, il est facile de restaurer honnêtement et à bon marché les deux édifices menacés de la Place Jackson et de leur donner toute la lumière, tout l'air, tout le confort désirables. Seulement, les grands "jobbers" n'y trouveraient pas leur compte. C'est pourquoi ils tiennent tant à ce que l'on démolisse tout, pour tout reconstruire. C'est pour eux une excellente occasion de toucher des deux mains, et d'opérer le grattage, tout à la fois, sur la démolition et sur la reconstruction.

Les biens du Comte de Paris.

Le 13 novembre, dans quelques jours donc, aura lieu, au Palais de Justice, la vente des biens du comte de Paris. Elle comprendra les huit lots suivants :

1. Le château et le domaine d'Eu, le tout d'une contenance de 4,400 hectares, mise à prix : 5 millions ; 2 le château d'Amboise et ses jardins, 60,000 fr. ; 3. le château et le domaine des Bories, près de Périgueux, 400,000 fr. ; 4. six portions de terrains à bâtir au Tréport ; 5. un terrain à bâtir à Mars, 4,800 fr ; 6. la villa Saint Jean, à Cannes, 300,000 fr. ; 7. une propriété à Mougins (Alpes Maritimes), 20,000 fr. ; 8. le domaine de Villamanrique et du Coto del Rey (provinces de Séville et de Huelva, Espagne), 400,000 fr.—Au total, 6,210,800 fr.

Cette vente est poursuivie à la requête de Mme la duchesse d'Aoste, née princesse Hélène d'Orléans, demeurant à Turin, en présence de Mme la comtesse de Paris, domiciliée à Paris, rue de Varenne, 59, résidant de fait au château de Randan (Puy-de-Dôme) ; de M. le prince de Joinville, comme tuteur des princesses Isabelle et Louise d'Orléans, et du prince Ferdinand, duc de Montpensier, enfants mineurs du comte de Paris ; de S. M. la reine de Portugal, née princesse Amélie d'Orléans, domicilié à Paris, rue de Varenne, 59, mais résidant de fait à Londres ; et du duc de Nemours, subrogé tuteur des enfants mineurs du comte de Paris.

Le commerce étranger à Madagascar.

La *Gazette de Cologne* publie une note où elle examine la situation qui pourra être faite au commerce étranger à Madagascar par suite de la prise de possession de l'île par la France. L'organe rhénan reconnaît que l'on ne peut encore rien savoir de la politique que compte adopter le gouvernement de la République à l'égard des tiers. Il espère pourtant que l'on aura soin de ne pas s'écarter de la politique suivie jadis à Tunis, où les traités avec les puissances étrangères furent tous maintenus. L'Allemagne a avec Madagascar, depuis 1883, un traité qui lui assure les droits de la nation la plus favorisée ; elle a tout lieu d'espérer que sa situation dans l'île ne sera pas amoindrie par l'intervention des Français. La note est conçue en termes très modérés. La *Gazette de Cologne* estime cependant que, si la France se réfusait à un arrangement satisfaisant, il ne serait pas impossible de trouver des moyens de lui rendre la monnaie de sa pièce.

LES RÉFORMES EN TURQUIE.

On sait déjà la substance du projet de réformes arméniennes sanctionné par le Sultan. En voici une analyse plus complète ;

"Les réformes applicables à certaines provinces de la Turquie d'Asie, et basées sur les lois existantes, concernant l'administration des "vahiés", ou districts communaux, l'inspection des prisons par six inspecteurs judiciaires, la formation d'un corps mixte de police et de gendarmerie, proportionné, dans chaque vilayet, au nombre des habitants, la nomination d'un nombre suffisant d'agents de la police rurale, comprennent les stipulations suivantes :

1. Les habitants des provinces et les propriétaires fonciers, lorsqu'ils visiteront leurs domaines dans les montagnes, seront protégés par des gendarmes et des troupes, et pourront ainsi se conformer sans danger aux règlements prohibant le port des armes ;

2. Les tribus nomades se fixeront sur des terres cédées par le gouvernement ;

3. Des règlements spéciaux seront rédigés par le ministre de la guerre pour les régiments de la cavalerie kurde des Hamidiehs ;

4. Une commission de quatre membres sous la présidence du directeur du service du cadastre, vérifiera dans chaque vilayet et sandjak tous les titres de propriété ;

5. Quatre fonctionnaires seront envoyés chaque année de Constantinople pour s'enquérir des abus qui pourraient être commis sous la nouvelle administration ;

6. La perception des impôts sera confiée aux moukhtars et à des pesce pieurs élus par les habitants ;

7. La vente des dîmes aura lieu séparément dans chaque village ;

8. Le système des corvées sera aboli ;

9. La vente des terrains ou des bestiaux appartenant à des personnes emprisonnées pour dettes, et nécessaires à leur subsistance, sera interdite.

On vient d'ouvrir—sur l'ordre du ministre de l'instruction publique d'Italie—les tombeaux de Julien et Laurent de Médicis, dans la sacristie de Saint-Laurent, à Florence. On voulait s'assurer par cette exhumation que les ossements déposés à Saint-Laurent sont bien ceux des deux illustres princes. Le résultat de ces investigations fut, paraît-il, tout à fait probant. On commença par enlever la Madone de Michel-Ange et les statues des SS. Cosme et Damien et l'on trouva deux cercueils en bois : l'un parfaitement conservé, l'autre complètement réduit en poussière. Sur le premier, on avait écrit à l'encre : *Giuliano di Pietro di Cosimo de Medici*. A l'intérieur gisait un squelette dont le crâne et le tibia portent la trace de profondes blessures : la place et la nature de ces lésions, dues à un instrument tranchant, concordent avec le récit de la mort de Julien, le 26 avril 1478, tel qu'il est rapporté par Machiavel. Le deuxième squelette est en fort mauvais état ; cependant, on compara le crâne exhumé avec un portrait de Laurent de Médicis et l'on vit que les lignes principales concordent exactement ; on reconnut aussi une déformation de l'os nasal, particularité caractéristique de la physionomie de Laurent. On photographia alors les deux crânes, on replaça les squelettes dans des bières neuves et on leur rendit la paix du tombeau. L'ancien cercueil de Julien sera exposé prochainement au musée de Florence.

C'est, paraît-il, à Chester que se trouve la famille qui, d'après de minutieuses statistiques, tient le record des condamnations judiciaires. Le plus jeune fils vient bon premier avec 130 comparutions en justice, dont 86 pour ivresse manifeste et 44 pour coups et blessures. Sa sœur, de quelques années plus âgée que lui, occupe le second rang avec 67 condamnations ; le père en compte 35 à son actif et la sœur cadette 29. Au total la famille, en la personne de ses divers membres, a déjà subi 347 condamnations. La municipalité de Chester a calculé que cette charmante famille avait déjà coûté au budget de la commune la somme ronde de 50,000 fr., tant en frais de justice, qu'en dépenses nécessitées par l'entretien des condamnés durant leur séjour en prison.

Nous ignorons si c'est en Angleterre que les maîtres sont le mieux servis par leurs domestiques ; mais c'est, à coup sûr, dans ce pays que les salaires de ces derniers atteignent les proportions les plus élevées.

D'après un rapport officiel publié pour l'année 1893, sur 213 domestiques, valets de chambre, cochers, etc..., 106, c'est-à-dire la moitié, recevaient en plus du logement et de l'entretien un salaire annuel de 750 à 1,500 francs ; celui de 107 autres étaient plus élevé encore ; ce qui donnait pour l'ensemble un chiffre moyen de 1,375 francs de gages par an.

La même enquête faite à propos des salaires des domestiques du sexe féminin, également logées et entretenues, a fourni les chiffres suivants : 350 d'entre elles recevaient en moyenne 625 francs de gages par an ; 273 avaient 550 francs ; 153, 400 francs seulement.

En résumé, pour tout le Royaume-Uni, la moyenne des salaires des domestiques mâles ou femelles s'élève à 30 fr. 60 par semaine, soit 1,591 fr. 20 c. par an.

Le doyen des membres de la Légion-d'Honneur vient de mourir à La Ciotat. Il se nommait Jacques-Pierre Dongnac et était capitaine de frégate en retraite. Il était âgé de quatre-vingt-quinze ans. Lieutenant de vaisseau du 15 mai 1834, il avait été nommé capitaine de frégate le 22 juillet 1848 et admis à la retraite le 25 novembre 1854—il y a quarante ans !

A la Cour d'assises.

Un distillateur, qui veut assister au dénouement d'une grande affaire, arrive en retard à l'audience. Désireux de savoir où l'on en est, il demande précipitamment à l'huissier :

—Est-ce que le Jury a déjà rendu son verdict ?

MODES PARISIENNES.

RICHES COSTUMES DE DEUIL.

La robe à droite qui est en lainage épais noir semé de touffes, est garnie de crêpe mohair serpenté.

La toilette à gauche est une combinaison de crêpon serpenté. La ruche de la mantée qui est posée au bas de la jupe et le voile, sont faits de ce même crêpon serpenté. Cette élégante toilette de visite est pour le demi-deuil d'une veuve.

CHOSES ET AUTRES.

DEPECHES

Télégraphiques.

TRANSMISES A L'ABEILLE.

NOUVELLES ETRANGÈRES.

EN ORIENT.

SITUATION ALARMANTE.

La terreur dans les provinces asiatiques.

L'armée et la marine mécontentes de l'administration du Sultan.

La Porte n'hésitera pas à proclamer la guerre sainte.

Presse Associée.

Constantinople, 7 novembre, par voie de Sofia, Bulgarie—Le ministre des affaires étrangères de Turquie, Saïd Pacha, a promis de donner aux représentants des Puissances une réponse définitive, d'ici deux jours, à propos des mesures que compte prendre le gouvernement pour le rétablissement de l'ordre en Arménie, et pour assurer la protection des chrétiens dans cette partie de l'empire ottoman.

C'est le point essentiel désigné par les ambassadeurs mardi dernier, quand ils se sont présentés séparément et ont expliqué que l'état de choses qui règne actuellement en Arménie ne peut continuer, et que si des mesures efficaces ne sont prises à bref délai pour rétablir l'ordre, les Pouvoirs, de concert, se verront dans la nécessité d'agir.

Une action combinée des Puissances, d'une importance aussi grave, n'a pas eu lieu depuis bien des années, et le fait que l'intervention européenne en 1860, à l'époque des massacres de Syrie, a été rappelée à la Porte, est considéré comme avertissant directement le Sultan que l'Europe interviendra de nouveau pour rétablir l'ordre en Arménie si le gouvernement Turc n'agit promptement.

Au fur et à mesure que les jours passent, cependant, la situation devient de plus en plus alarmante, et les difficultés s'accroissent pour la tâche de la Turquie et, il est possible, des Puissances européennes.

De la Syrie, spécialement, arrivent les rumeurs les plus inquiétantes, et elles sont basées sur des faits, comme le démontre la mobilisation de vingt bataillons de Redifs, sur les soixante disponibles, et leur envoi aussi prompt que possible dans cette partie de la Turquie d'Asie.

Cette mesure donne un semblant de confirmation au rapport annonçant que les Arméniens reçoivent des secours de sources inattendues, et que le gouvernement turc pourra bientôt se trouver en face d'une révolte générale et ouverte contre le Sultan.

L'arrestation d'Arméniens et de Turcs suspects continue à Constantinople et ailleurs ; mais par suite de la censure exercée sur la presse, ces faits sont peu connus.

La signification la plus grave des récents événements réside, il est possible, dans le fait, établi au-delà du doute, que le mécontentement contre l'administration du Sultan s'est étendu à l'armée et à la marine, et que les fonctionnaires du palais, connaissant cet état de choses, sont dans la consternation.

Personne à Constantinople ne serait étonné d'apprendre d'un moment à l'autre une révolte dans le palais même. De fait, des personnes très au courant des affaires turques déclarent que c'est dans les probabilités immédiates, et qu'une prompte démonstration des flottes européennes peut seule l'empêcher.

Des rapports dignes de foi envoyés d'Erzeroum annoncent qu'il est indubitablement établi que les troupes turques ont pris part aux massacres récents des Arméniens et au pillage. On ajoute que des preuves irréfutables seront données aux représentants des Puissances.

Des rapports privés représentent la situation dans les provinces asiatiques comme déplorable à l'extrême. Une véritable terreur y règne ; des assassinats et des vols sont commis journellement.

La police de Constantinople est occupée jour et nuit à surveiller tous les habitants et toutes choses. La surveillance est exercée à un tel point que deux domestiques de marchands anglais ont été arrêtés en revenant du Bureau de Poste avec des lettres et des journaux.

Ces derniers ont été saisis, malgré la protestation des domestiques, et envoyés au bureau de police pour être examinés.

Les négociants anglais ont immédiatement porté plainte au chargé d'affaires d'Angleterre, l'honorable Michael Herbert, qui a fait des représentations sévères à la Porte.

Un tel état de choses ne peut évidemment pas durer plus longtemps, car la vie des chrétiens d'Arménie est en danger et on s'attend d'heure en heure aux troubles les plus graves dans toutes les parties de l'empire turc.

L'appel des réserves aura peu ou point d'effet sur la situation, attendu qu'on ne peut compter sur les troupes en cette occasion, et que l'état lamentable des finances turques ne permet aucune action énergique de la part du gouvernement, à moins de la proclamation de la guerre sainte, qui ne peut être obtenue qu'en excitant le fanatisme des Turcs contre les chrétiens.

La Porte n'hésiterait pas à le faire, croit-on, en cas d'invasion de ses possessions, mais une telle mesure ne serait pas calculée de façon à mettre un terme aux troubles intérieurs, attendu que la base en doit être la protection des populations chrétiennes de l'Arménie.

La famine à Terre Neuve.

Presse Associée.

St-Jean, Terre Neuve, 7 novembre—Le *Herald* publie une série de lettres de correspondants des côtes du Sud et de l'Ouest, annonçant qu'une détresse effrayante règne dans les classes pauvres des populations de ces régions, principalement parmi celles qui reçoivent des secours provenant du fond des indigents.

La politique d'économie du gouvernement a diminué ce fond de moitié, et la pêche ayant été mauvaise, un grand nombre de personnes se trouvent dans une détresse profonde.

Les correspondants prédisent la famine à bref délai, à moins de prompts secours des autorités.

Les Socialistes en Allemagne.

Presse Associée.

Londres, 7 novembre—Le correspondant de Berlin du *Times* commente l'accroissement extraordinaire du nombre des votes socialistes dans les districts de Dortmund, qui ont eu pour résultat l'élection du socialiste Lutgenau, et dit :

C'est largement dû au fait que beaucoup de partisans du centre ont voté pour les socialistes plutôt que pour le candidat national-libéral.

Le *Vorwaerts* dit que c'est la réponse du peuple à l'appel de l'empereur Guillaume prêchant l'union contre les socialistes, et à la menace de mesures anti-socialistes.

Japonais révoltés à la Martinique

Presse Associée.

New York, 7 novembre—Deux cents japonais employés sur une plantation de la Martinique se sont révoltés, dit une dépêche spéciale de Colon au *World*, et il y a eu une grande effusion de sang.

Deux mille prisonniers politiques envoyés de Cuba dans les prisons d'Afrique.

Presse Associée.

New-York, 7 novembre—Plus de deux mille prisonniers politiques, rapporte une dépêche spéciale de Matanzas au *World*, ont été envoyés dans les prisons de Ceuta, en Afrique, depuis le commencement de la rébellion.

Le Nouveau Ministère Turc.

Presse Associée.

Constantinople, 7 novembre—Un nouveau ministère a été constitué en Turquie de la façon suivante :

Grand Vizir, Hali Rifat Pacha.

Président du Conseil d'Etat, Saïd Pacha.

Ministre des Affaires Etrangères, Tewfik Pacha.

Ministre de la Guerre, Riza Pacha.

Ministre de la marine, Hassan Pacha.

Ministre de la Justice, Abdur Rahman Pacha.

Ministre de l'intérieur, Memduh Pacha.

Ministre des finances, Sabri Pacha.

Ministre sans portefeuille, Arif Pacha.

Riza Pacha était ministre de la guerre, et Hassan Pacha ministre de la marine, dans le dernier cabinet.

Hali Rifat Pacha est un ancien ministre de l'intérieur.

Tewfik Pacha arrive de Berlin où il occupait le poste d'ambassadeur.

Enfin Saïd Pacha avait le portefeuille des affaires étrangères dans le dernier ministère. Il a été autrefois grand vizir.

Le nouveau grand vizir.

Presse Associée.

Londres, 7 novembre—Hali Refat Pacha, le nouveau grand vizir de Turquie, a la réputation d'un administrateur habile. Il a occupé de hautes fonctions, et c'est un homme aux idées larges, au point de vue turc.

On estime qu'il possède une influence modérée entre les Musulmans et les Chrétiens, mais on ne croit pas qu'il puisse accomplir des choses remarquables en l'état actuel des affaires dans l'empire turc.

Le serment des recrues.

Un discours de Guillaume.

Presse Associée.

Berlin, 7 novembre—L'empereur Guillaume a fait aujourd'hui une de ces démonstrations militaires qui sont devenues légendaires en ces dernières années, parce qu'il profite généralement de ces occasions pour faire des remarques qui causent des commentaires pendant longtemps.

Il n'y a pas manqué aujourd'hui, et quoiqu'il n'y fait rien d'extraordinaire dans son discours, il contient une allusion méchante envers le socialisme.

La cause de cette manifestation militaire aujourd'hui est la prestation de serment des recrues affectées aux régiments de la garde, accompagnée des cérémonies officielles.

Sa Majesté a prononcé un bref discours devant les jeunes soldats, leur rappelant qu'ils appartiennent maintenant à l'armée et, spécialement, qu'ils ne doivent pas oublier l'honneur d'appartenir à la garde. Puis, il a ajouté : Avant toutes choses, vous devez compter sur Dieu pour consacrer votre vie et demeurer fidèles à votre empereur et à votre pays, soit contre un ennemi étranger, soit contre un ennemi intérieur.

Le général Von Winterfeldt a alors proposé des acclamations pour l'empereur. Tous ceux qui étaient présents les ont poussées avec enthousiasme.

La cérémonie de la prestation de serment par les jeunes soldats, en touchant le drapeau, s'est terminée par le défilé de toutes les troupes assemblées.

Le "Globe" et les élections des Etats-Unis.

Presse Associée.

Londres, 7 novembre.—Le *Globe*, cette après-midi, commentant les élections récentes des Etats-Unis, s'exprime ainsi :

Nous pensons qu'aucune question de nature à maintenir les Démocrates au pouvoir ne sera soulevée avant l'élection présidentielle.

En ce qui concerne nos relations avec les Etats-Unis, les hommes au pouvoir sont d'infiniment peu d'importance, et leur présence n'entraîne d'autre changement que celui de l'ambassadeur. Mais l'Angleterre regrette réellement la victoire de Tammany. Les réformateurs n'ont pas employé leur nouveau pouvoir avec discrétion, et sont à eux seuls responsables de la défaite.

La ligue nationale irlandaise d'Angleterre.

Presse Associée.

Londres, 7 novembre—A une réunion du comité exécutif de la ligue nationale irlandaise, cette après-midi, sur motion de M. T. P. O'Connor, président de la Ligue nationale irlandaise de la Grande Bretagne, secondé par M. Justin McCarthy, président du parti parlementaire irlandais, il a été décidé d'exclure M. Timothy Healy du comité exécutif, à cause de son attitude au moment de la soi-disant révolte d'Omagh, le 8 juillet dernier, à la convention nationaliste du comté de Tyrone.

C'est alors que Healy a accusé John Malone d'avoir vendu le comté au parti anglais.

Après l'exclusion de M. Healy du comité exécutif, M. Michael Davitt, un anti Parnellisté, a été nommé à sa place. Il représente au Parlement le comté de Mayo sud.

Les Kurdes attaquent une caravane.

Presse Associée.

Constantinople, 7 novembre.—Des avis d'Alpheo annoncent que des Kurdes appartenant au régiment de cavalerie Hamidieh ont attaqué et pillé une caravane près de la ville.

Il est de plus établi que les Kurdes de la province de l'Ouest prennent part au mouvment anti-chrétien, et que les missionnaires américains ont été avertis de ne pas s'exposer avant la fin des troubles.

Aux instances de M. Herbert, chargé d'affaires d'Angleterre à Constantinople, une garde spéciale sera fournie à tous les consuls étrangers résidant dans les districts troublés.

NOUVELLES AMÉRICAINES.

Les phoques à fourrure.

La destruction inévitable de ces animaux.

Presse Associée.

Washington, 7 novembre — Le capitaine C. L. Hooper, du côtre douanier Rush, qui a commandé la flotte de patrouille de la mer de Behring pendant la dernière saison de pêche, est plus que jamais convaincu de la destruction prochaine du troupeau si la chasse continue.

Aucuns règlements, dit il, ne préviendront l'extermination si la chasse aux phoques est permise en haute mer.

La plus importante recommandation du capitaine Hooper au ministère du Trésor sera, en conséquence, de prohiber la chasse dans la mer de Behring, au moins pendant un certain temps, et de ne permettre la chasse que sur les îles pélagiques par la compagnie ayant un contrat avec le gouvernement.

En 1869, quand il a visité pour la première fois la mer de Behring, le capitaine Hooper dit qu'il y avait de six à sept millions de phoques, et qu'il estime que le nombre actuel de ces animaux est probablement inférieur à un demi million.

Les règlements établis par le tribunal d'arbitrage de Paris ne remplissent pas les conditions requises pour la préservation des phoques. Un de ces règlements interdit la chasse dans une zone de soixante milles autour des îles, mais le capitaine américain déclare que le plus grand nombre des femelles vont en mer à une distance dépassant de beaucoup soixante milles, où elles sont tuées par les chasseurs.

Au moins les deux tiers de 36 000 phoques tués cette année par les chasseurs de haute mer étaient des femelles.

Le règlement interdisant l'emploi des armes à feu, mais permettant de harponner les phoques en dehors de la zone réservée, a été profitable, car presque tous les animaux tués de cette dernière façon ont été pris, tandis qu'ils coulent à pic quand ils sont frappés de balles et sont généralement perdus.

Le règlement requérant les navires chasseurs d'établir chaque jour le nombre et le sexe des phoques tués a démontré, dit le capitaine Hooper, la justesse des représentations du gouvernement américain, quand il a prétendu que la majorité des phoques tués en haute mer sont des femelles.

La flotte des navires-chasseurs comprenait cinquante ou soixante navires cette année, la plupart des anglais. Les bâtiments de patrouille ont opéré plus de trois cents visites pour s'assurer si les capitaines se conformaient aux règlements. Le capitaine Hooper a constaté qu'il y a eu peu de chasse illicite, et quatre saisies seulement ont été faites.

Le résultat de la campagne de chasse, 36,000 peaux, est légèrement inférieur à celui de l'an dernier, ce qui est dû, dit le capitaine, à la diminution du nombre des animaux composant le troupeau.

Les navires anglais ont fait la plus grande partie de ces prises. Ils employaient des indiens experts dans le maniement du harpon.

Les vaisseaux américains n'employaient que des chasseurs blancs sans expérience.

Divorce et va se remarier.

Presse Associée.

New York, 7 novembre—Mlle Mabel Wright est revenue à New York de Yankton, Dakotah du Sud, où elle a obtenu le divorce de Fernando Yznaga, avec le droit de reprendre son nom de jeune fille. Elle a été reçue par son père et le comte Zichy, qu'elle doit prochainement épouser.

La Catastrophe de Detroit.

Presse Associée.

Detroit, Michigan, 7 novembre—Vingt-cinq cadavres ont déjà été retirés des ruines et les recherches continuent.

Ont été retrouvés en plus de ceux mentionnés dans les dépêches de la nuit dernière : Adolph Schrieber jeune, John Gordon, Kitty Leonard, Rose Morgan, John Brietenbrecher, inconnu, Jennie Mebauer et Bertha Weidbusch.

Vingt personnes manquent encore, ce qui portera le nombre des morts à quarante ou quarante cinq.

Dix-neuf personnes ont été blessées, deux mortellement.

Il est définitivement établi que la catastrophe est dûe à l'explosion des chaudières, mais la cause de cette explosion demeure un mystère.

Les cadavres des personnes suivantes ont été retirés des décombres cette nuit Emma Lichtemberg, Rosa Brets, Catherine Hiller, Lue Frels, Annie Wiedbusch, John F. Darby, Jos. Bradley, George J. Hiller.